



COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 octobre 2013

Présents :

M. Gabriel Fournier- maire

MM Thierry Bellang, Patrick Leflaive, adjoints

MM Mmes Patrick Dévigne, Jean-Paul Dupont, David Masson, Jean Luc Gaume,
Marguerite Mozzo, Marlène Gasser, Alexandre Tesnier conseillers

Absents : Mme Maréchal, excusée, M Brochot,

Procurations ; néant

Secrétaire de séance : M. Tesnier

Ordre du jour :

- 1 Comptes rendus de réunions
- 2 Disponibilité des locaux sportifs
- 3 Travaux
- 4 Questions diverses

1 Comptes rendus réunions :

Le Maire fait part des diverses rencontres suivantes :

- Réunion à la Comm d'agglomération concernant les rythmes scolaires : il a été retenu le mercredi matin comme demi-journée d'école et une répartition du temps d'aménagement scolaire à raison de $\frac{3}{4}$ d'heure par jour.
Il fait savoir qu'une enquête est actuellement menée auprès de parents d'élèves, le résultat sera transmis à la prochaine réunion de la Comm d'agglomération, étant précisé que la décision finale sera prise au cours de cette assemblée.
- Entrevue avec Me Bergeret dans l'affaire qui oppose la commune à la EARL ROBLET MONNOT. Le verdict sera rendu le 5 novembre prochain.

2 Disponibilité des locaux sportifs :

Le Maire fait part du problème rencontré par les clubs de Basket et Tennis concernant l'utilisation des locaux sportifs, en effet, du fait de leurs réussites les créneaux attribués à chaque club semblent insuffisants.

Le conseil décide de ne pas prendre parti et laisse les clubs managers eux-mêmes l'utilisation des locaux, en précisant que la commune ne peut pas construire des structures supplémentaires actuellement.

3 Travaux :

Le Maire fait le bilan des réalisations, tant dans les bâtiments que la voirie.

Le bilan des travaux réalisés dans l'opération cœur de villages plus, note une dépense de 171 000 € TH pour les travaux de gros œuvres avec des travaux supplémentaires pour un montant de 9 900 € HT ; il sera demandé au maître d'œuvre de refaire l'avenant correspondant.

Il présente 2 devis transmis par l'entreprise PUR et DUR pour la remise en état de la cour de l'ancienne cure et du bâtiment route de Beaune, le conseil municipal décide de demander des devis à d'autres entreprises.

Concernant les aménagements de placettes publiques, il fait savoir que la plateforme ressource a établi une estimation à 90 000 € HT, ce projet étant trop lourd financièrement il présente une étude réalisée par Maurice Maxime.

Délibération n° 04-10-13

Aménagement d'une placette

Le Maire rappelle l'opération Cœur de Village Plus engagée par la Commune dans le cadre de la réhabilitation de 2 bâtiments communaux afin de créer 4 logements locatifs.

Il fait savoir que cette opération permet à la commune d'obtenir une aide financière pour l'aménagement de placettes publiques.

Il présente 2 devis reçus dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier Grande rue de Curtil, de la place de l'église et du site du lavoir :

- Aménagement chemin piétonnier à Curtil : montant 10 714 € HT selon devis de l'entreprise EUROVIA.
- Aménagement de la place de l'église et du site du lavoir : montant : 11 760 € HT y compris variante achats supplémentaires (matériel et plants) selon devis transmis par M. MAURICE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la réalisation de ces travaux tels que définis aux devis.
- Prévoit d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de 2013.
- Précise que les travaux ne sont pas commencés.
- Sollicite une aide financière auprès du Conseil Régional.

Délibération n° 05-10-13

Aménagement de placettes publiques

Le Maire présente 2 devis reçus dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier Grande rue de Curtil, de la place de l'église et du site du lavoir :

- Aménagement chemin piétonnier à Curtil : montant 10 714 € HT selon devis de l'entreprise EUROVIA.
- Aménagement de la place de l'église et du site du lavoir : montant : 11 760 € HT y compris variante achats supplémentaires (matériel et plants) selon devis transmis par M. MAURICE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la réalisation de ces travaux tels que définis aux devis.
- Prévoit d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de 2013.
- Précise que les travaux ne sont pas commencés.
- Sollicite une aide financière auprès de Côte d'Or Tourisme.

Délibération n°0 6-10-13

Aménagement placettes publiques

Le Maire présente un devis reçu dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église et du site de l'ancien lavoir :

- Aménagement de la place de l'église et du site du lavoir : montant : 1 760 € HT y compris variante achats supplémentaires (matériel et plants) selon devis transmis par M. Maurice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la réalisation de ces travaux tels que définis aux devis
- Prévoit d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de 2013.
- Précise que les travaux ne sont pas commencés.
- Sollicite une aide financière auprès du Conseil Général.

Délibération : 07-10-13

Vente tondeuse

Le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance de juin dernier avait évoqué la vente de la tondeuse KUBOTA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre la dite tondeuse et fixe le prix à 4 200€.

4 Questions diverses

Délibérations :

Délibération n° 8-10-13

Modifications budgétaires : délibération modificative

Le conseil municipal décide des modifications budgétaires suivantes

Dépenses :

- Cpte 73925 : + 427 €
- Cpte 6534 : + 5 885 €
- Cpte 275 : + 450 €

Recettes :

- Cpte 7788 : + 4 200 €

Délibération n° 1-10-13

Rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L.5211-39 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 23 septembre 2013 donnant acte au Président de sa communication sur le rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération qui sera transmis aux maires des 54 communes ;

Après en avoir délibéré par 10 voix pour,

Décide

Article 1^{er} : - Le conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de sa communication sur le Rapport d'Activités 2012 de la Communauté d'Agglomération.

Délibération n° 2-10-13

Projet d'adhésion des communes de Change et Saint-Loup-Géanges à la Communauté d'agglomération de Beaune, Chagny, Nolay

Le Maire fait savoir que par délibérations respectives en dates des 27 et 28 mars 2012, les communes de Change et Saint-Loup-Géanges ont sollicité leur rattachement à la Communauté d'agglomération de Beaune, Chagny, Nolay.

Ces demandes d'adhésion ont reçu l'accord du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération par délibération du 23 septembre 2013.

Il fait savoir qu'il appartient à présent aux communes de la communauté d'agglomération de se prononcer sur l'adhésion de ces 2 communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Changes et Saint-Loup-Géanges à la Communauté d'agglomération de Beaune, Chagny, Nolay.

Délibération : 03-10-13

LOCATION LOGEMENT Mlle PERRIN Sophie

Le Maire fait savoir que Mlle Sophie PERRIN a quitté le logement communal situé au groupe scolaire, le 15 octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- de résilier le bail de location passé le 5 janvier 2010 avec Mlle Sophie PERRIN à compter du 15 octobre 2013.
- de reverser la caution versée initialement d'un montant de 450 € sous réserve de l'encaissement de tous les loyers, du paiement de toutes les charges locatives dues.

Le Maire :

- Fait savoir que M JURY quittera le logement communal qu'il occupe à l'étage du groupe scolaire le 31 décembre prochain.
- Fait part de l'inquiétude d'un riverain de la rue de la Créa suite au busage du fossé de la rue de St Jacques ; il a été suggéré de remonter la passerelle sur

- l'Avant Dheune et un rendez-vous est pris avec un technicien du syndicat de rivières.
- Fait savoir que le dossier relatif à la reconstruction d'une station -service sur la commune de Merceuil, aire Beaune Merceuil A6, est consultable en mairie du 23 novembre au 23 décembre 2013 inclus.
 - Fait part d'une correspondance du Président de la communauté de communes de Bligny sur Ouche concernant le raccordement du site éolien « les Portes de Côte d'Or et les Hautes Côtes ».
 - Fait savoir que le spectacle de Noël des enfants de l'école est programmé au 10 décembre à la salle des fêtes.
 - Informe qu'une enquête publique relative au projet de SCOT et au DAC Syndicat Mixte des Agglomérations de Beaune et Nuits Saint Georges se dérouleront du 4 novembre au 4 décembre inclus au siège du Syndicat Mixte du SCOT, à la Communauté de Commune du Pays de Nuits St Georges, et à la mairie de Chagny et celle de Nolay.
 - Fait savoir qu'en cas de demandes d'autorisations d'absences pour activité syndicale déposées par un agent communal, ces dernières ne sont effectives qu'après validation.
 - Propose d'inscrire les 2 agents communaux chargés du désherbage à une formation au certificat individuel applicateur en collectivité territoriale. Les sessions sont programmées le 25 et 26 février 2014 à Chalon sur Saône pour un coût de 195 € par agent.
 - Fait savoir que Mme Devesvre assistera à une session de perfectionnement à la manipulation du site communal le 22 novembre prochain.
 - Fait savoir qu'il a autorisé la Paroisse de Bligny à occuper une fois par mois les locaux communaux situés à l'étage de l'ancienne école des filles route de Beaune, étant précisé qu'il n'y a pas de moyen de chauffage.

Le conseil municipal :

- Ne préempte pas pour l'acquisition des parcelles cadastrées D 866-1359-1361, des parcelles ZA 291-292-301 et 304, de la parcelle ZC 201, et de la parcelle D 1362.
- Ne donne pas de suite favorable à la demande de subvention présentée par le CFA de St Marcel, ni à la demande de mise à disposition de la salle de fêtes transmise par l'association Nathan 83 jours trop tôt de Merceuil.
- Décide d'examiner la demande de subvention transmise par la Sécurité Routière lors de l'élaboration du budget 2014.
- Organise la journée du banquet des anciens et la commémoration du 11 novembre, étant précisé qu'un élève lira le message.
- Accepte le devis d'ACCT de Chalon sur Saône d'un montant total de 2 450.60 TTC pour l'acquisition d'un ordinateur portable à la mairie, l'installation et la mise en réseau des postes.
- Fixe le prochain conseil au 3 décembre 2013 et la cérémonie des vœux de la municipalité le 20/12/13 à 19h.

A Bligny les Beaune, le 27 novembre 2013
Le Maire,
G. FOURNIER